



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE LA SAVOIE

Association loi 1901
Siège social : Le Biollay – 20, rue Jean Gotteland
73000 CHAMBERY

Exercice clos le 31 août 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



Coopérons dès l'École

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE LA SAVOIE

Association loi 1901

Siège social : Le Biollay – 20, rue Jean Gotteland
73000 CHAMBERY

Exercice clos le 31 août 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E de la Savoie à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 180 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 180 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 176 sur 192 lors de l'exercice précédent) ;
- A l'actif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 1 211,96 € le total des écarts débiteurs entre l'actif et le passif, constatés dans 5 comptes rendus financiers comptabilisés ; ce montant, libellé "erreurs débitrices", est inclus dans le poste "autres



créances De même, au passif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 2 639,09 € le total des écarts créditeurs entre l'actif et le passif, constatés dans 5 autres comptes rendus financiers comptabilisés ; ce montant libellé "erreurs créditrices", est inclus dans le poste "autres dettes". Les sources de ces écarts n'ont pas pu être expliquées au jour de l'établissement de ce rapport ;

- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.



Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 20 janvier 2020

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard

Commissaire aux Comptes



BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DE LA SAVOIE

ACTIF	31.08.2019			31.08.2018	PASSIF	31.08.2019	31.08.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques					Fonds propres	17 447	13 435
Terrains					Report à nouveau	480 377	425 653
Constructions					Résultat de l'association	29 743	62 103
Installations et matériels d'activités	723	658	65	306	Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	540	540		262	Total	527 566	501 191
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Prêts OCCE					Fonds reportés et dédiés		
Autres immobilisations financières	15		15	15	Provisions pour risques		
Total	1 278	1 198	80	583	Provisions pour charges		
					Total		
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	981		981	1 796	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	1 149		1 149	651	Emprunts & dettes financières		
Comptes courants OCCE				1 500	Fournisseurs	3 041	2 917
Autres créances (dont erreurs débitrices)	3 582		3 582	3 362	Dettes fiscales et sociales		
Trésorerie	528 472		528 472	498 732	Comptes courants OCCE	1 017	1 922
Charges constatées d'avance					Autres dettes (dont erreurs créditrices)	2 639	394
					Produits constatés d'avance		201
Total	534 184		534 184	506 041	Total	6 697	5 433
TOTAL	535 462	1 198	534 264	506 625	TOTAL	534 264	506 625



COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE DE LA SAVOIE

OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
pédagogie coopérative

	2018/2019	2017/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	319 433	239 790
Ventes de produits	236 834	184 114
Prestations de service et animations	194 361	114 648
Subventions d'exploitation	524 467	491 301
Dons et Mécénat		
Contributions financières	2 711	
Autres produits divers de gestion courante	139 287	107 925
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		269
Total	1 417 093	1 138 047
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	159 893	140 575
Variation des stocks de fournitures à céder	815	-1 127
Achats de fournitures administratives	428	215
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	1 016 564	819 393
Aides financières	1 068	1 580
Impôts et taxes		
Salaires	877	
Charges sociales		
Autres charges	200 948	89 822
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	20 653	22 193
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Total	1 401 246	1 072 651
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	15 847	65 396
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	455	3 877
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	455	3 877
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	455	3 877
RESULTAT COURANT (I + II)	16 302	69 272
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	58 253	57 472
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	58 253	57 472
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	44 812	64 642
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	44 812	64 642
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	13 441	-7 169
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	29 743	62 103
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	32 203	52 855
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	32 203	52 855

ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE DE LA SAVOIE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2019. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	534 263,83 €	506 624,55 €
Résultat de l'exercice :	29 742,69 €	62 103,08 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	180	192
dont coopératives et foyers agrégés :	180	176
dont coopératives et foyers non agrégés :	0	16
Nombre de coopérateurs :	14 563	14 922
Heures de bénévolat du siège départemental	500	400
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	671	1 522
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	1	1 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	32 203 €	52 855 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 24 809 € soit environ 1,76% du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DE LA SAVOIE

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	29 742,69	{ dont	3 710,57 pour le siège départemental
		{ dont	26 032,12 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	3 581,96	{ dont	2 370,00 pour le siège départemental
		{ dont	1 211,96 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			5 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	2 639,09	{ dont	0,00 pour le siège départemental
		{ dont	2 639,09 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			5 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	528 471,76	{ dont	20 635,51 pour le siège départemental
		{ dont	507 836,25 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			2 821,31 par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotations			
amortissements et gros équipement :	20 653,07	{ dont	503,42 pour le siège correspondant aux amortissements
		{ dont	20 149,65 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			111,94 par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	1 475 800,56	{ dont	37 350,43 pour le siège départemental
		{ dont	1 438 450,13 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			7 991,39 par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	1 446 057,87	{ dont	33 639,86 pour le siège départemental
		{ dont	1 412 418,01 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			7 846,77 par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :			144,62 par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel salarié par l'association départementale		
Total	1,0	1,0

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	106	102
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	59%	53%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	180	173
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	0	0
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	0	0
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	N/A	N/A
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	1	1
Participants aux séances de formation (estimation)	12	12


BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL
OCCE DE LA SAVOIE

ACTIF	31.08.2019			31.08.2018	PASSIF	31.08.2019	31.08.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques					Fonds propres	17 447	13 435
Terrains					Résultat du siege de l'association	3 711	4 012
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	723	658	65	306	Total	21 157	17 447
Autres immobilisations corporelles	540	540		262	FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds reportés et dédiés		
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières	15		15	15	Provisions pour charges		
Total	1 278	1 198	80	583	Total		
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	981		981	1 796	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	1 149		1 149	651	Emprunts & dettes financières		
Comptes courants OCCE				1 500	Fournisseurs	3 041	2 917
Autres créances	2 370		2 370	2 692	Dettes fiscales et sociales		
Trésorerie	20 636		20 636	15 376	Comptes courants OCCE	1 017	1 922
Charges constatées d'avance					Autres dettes		113
Total	25 136		25 136	22 016	Produits constatés d'avance		201
					Total	4 058	5 152
TOTAL	26 413	1 198	25 216	22 599	TOTAL	25 216	22 599



COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE LA SAVOIE

OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
pédagogie coopérative

	2018/2019	2017/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	26 936	26 864
Ventes de produits	1 542	770
Prestations de service et animations	5 189	4 220
Subventions d'exploitation		1 500
Dons et Mécénat		
Contributions financières	2 711	
Autres produits divers de gestion courante		2 842
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		269
Total	36 378	36 465
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	1 017	1 745
Variation des stocks de fournitures à céder	815	-1 127
Achats de fournitures administratives	428	215
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	28 513	29 153
Aides financières	1 068	1 580
Impôts et taxes		
Salaires	877	
Charges sociales		
Autres charges	213	412
Dotations aux amortissements et dépréciations	503	511
Dotations aux provisions		
Reportes en fonds dédiés		
Total	33 435	32 488
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	2 944	3 976
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	53	8
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	53	8
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	53	8
RESULTAT COURANT (I + II)	2 996	3 984
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	920	62
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	920	62
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	205	35
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	205	35
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	714	27
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	3 711	4 012
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	13 750	11 000
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	13 750	11 000

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2019, qui dégage un excédent de 3 711 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'Association Départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	722,76			722,76
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	539,99			539,99
Mobilier de bureau				
Immobilisations en cours				
Total	1 262,75			1 262,75

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Néant

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	416,94	240,93		657,87
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	277,50	262,49		539,99
Mobilier de bureau	20%				
Total		694,44	503,42		1 197,86

2. Immobilisations financières

Parts sociales

15.00



3. Stocks

Agendas et livrets

981.10

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	1 149,12		1 149,12
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	1 149,12		1 149,12

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Néant

6. Autres créances

Aides à recevoir de la Fédération

2 230.00

Compte d'attente

140.00**2 370.00**

7. Trésorerie

Compte courant CME

3 279.47

Compte courant CCP

7 305.62

Livret bleu CME

10 000.00

Intérêts à recevoir

50.42**20 635.51**

8. Charges constatées d'avance

Néant

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)				
Provisions pour charges				
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total				

Dotations / reprises d'exploitation

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles _____

Total

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet _____

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.



3. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Total				

4. Emprunts et dettes assimilées

Nature	Durée et Taux	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Emprunt				
Découverts bancaires				
Autres emprunts				
Total				

5. Fournisseurs

Fournisseurs	101.34
Fournisseurs, factures non parvenues	<u>2 940.00</u>
	3 041.34

6. Dettes fiscales et sociales

Néant

7. Comptes courants OCCE (crédeurs)

Fédération Nationale	1 017.00
----------------------	----------

8. Autres dettes

Néant

9. Produits constatés d'avance

Néant

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	14 563	14 922
Cotisation nationale par coopérateur	1,110 €	1,090 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,74 €	0,71 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	26 941,55	26 859,60
Cotisations versées à la Fédération	16 164,93	16 264,98
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	16 164,93	16 264,98

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères		
Subventions conseil départemental		1 500,00
Subventions communes		
Autres subventions		
Total	-	1 500,00
Dont versées aux coopératives		

3. Contributions financières

Aides Fédération OCCE :

- Emploi	0.00
- Autres aides	<u>2 711.40</u>
	2 711.40

4. Produits exceptionnels

Fermetures de coopératives	305.56
Divers	<u>99.55</u>
	405.11



5. Charges exceptionnelles

Frais de clôture de comptes de coopératives + divers 205.33

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Les redevances restant dues sont :

Photocopieur (redevances annuelles de : 648.48 €. Echéance du contrat : 07/22) 1 945.44

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie de Chambéry, de locaux dépendant du groupe scolaire situé 20 rue Jean Gotteland (environ 15 m²).

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 500 heures de travail valorisées à 13 750 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.